



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission des Nations Unies pour le droit commercial international Quarante-quatrième session

Compte rendu analytique de la 940^e séance

Tenue au Centre international de Vienne, à Vienne, le mercredi 6 juillet 2011, à 14 heures

Président: M. Moollan.....(Maurice)

Sommaire

*Point de l'ordre
du jour*

Paragraphes

2	Élection du Bureau (<i>suite</i>).....	1-3
22	Date et lieu des réunions futures (<i>suite</i>).....	4-63
18	Rôle de la CNUDCI dans la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international (<i>suite</i>).....	64

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef du Service de la gestion des conférences, bureau D0771, Centre international de Vienne.

Les rectifications éventuelles aux comptes rendus des séances de la présente session seront groupées dans un rectificatif unique, qui sera publié peu après la clôture de la session.

V.14-07439 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 14 h 15.

Élection du Bureau (suite)

1. **Le Président** invite le Groupe des États d'Europe orientale à présenter un candidat au poste de Vice-Président de la Commission.
2. **M. Lebedev** (Fédération de Russie), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Europe orientale, propose la candidature de M. Jezewski (Pologne) au poste de vice-président de la Commission.
3. *M. Jezewski (Pologne) est élu Vice-Président par acclamation.*

Date et lieu des réunions futures (suite)

4. **Le Président**, se référant à la proposition du Secrétaire général de ne plus tenir aucune session de la Commission à New York, dit qu'une réponse possible serait d'indiquer que, bien que les membres de la Commission comprennent les contraintes budgétaires auxquelles fait face l'Organisation des Nations Unies, ils sont unanimement opposés à l'arrêt des réunions à New York. Avec une telle décision, il serait plus difficile d'assurer la pleine représentation des États aux sessions plénières et des groupes de travail, ce qui serait dommageable à la fonction centrale de la Commission, à savoir harmoniser le droit commercial. Cela nuirait également à l'image de la Commission et de son travail.
5. Cependant, reconnaissant qu'il est nécessaire de réduire les dépenses, la Commission pourrait souhaiter proposer une autre solution: réduire la durée totale de ses réunions, qui passerait de 15 à 14 semaines par an. Cela permettrait d'économiser 130 000 dollars par an, soit un montant équivalent aux économies qu'il est prévu de réaliser grâce à l'arrêt des réunions à New York. Si la Commission accepte cette proposition, cette dernière devrait être présentée à la Cinquième Commission en tant qu'alternative à l'arrêt des réunions à New York, et non comme une mesure supplémentaire; il serait regrettable que la Commission perde une semaine de temps de réunion en plus de son budget de voyage.
6. **M^{me} Sabo** (Canada) dit que sa délégation soutient les efforts déployés au sein de l'Organisation afin de réduire les coûts et reconnaît que, même si cela est regrettable, il est nécessaire de réduire les budgets de la Division du droit commercial international et de la

CNUDCI. Sa délégation appuie la déclaration selon laquelle la Commission est unanimement opposée à l'arrêt des réunions à New York, mais sous réserve que des économies soient réalisées ailleurs.

7. L'oratrice salue la proposition de réduire le temps de réunion de la Commission; pour ce faire, on pourrait notamment réduire la fréquence des sessions des groupes de travail. Si le Groupe de travail VI (Sûretés) achève son projet actuel en 2012, les sessions futures du Groupe peuvent être repoussées d'un an. En outre, il serait peut-être préférable de ne pas entreprendre de nouveaux projets en cette époque de contraintes budgétaires.

8. Un autre moyen de réduire les coûts serait de diminuer le nombre de fonctionnaires du secrétariat envoyés à New York pour les sessions. Sur une période de deux ans, envoyer un fonctionnaire du secrétariat à New York coûte environ 16 600 dollars. Cependant, il est important de veiller à ce que les groupes de travail bénéficient d'un appui approprié de la part du secrétariat. Dans la plupart des cas, il est judicieux d'envoyer deux fonctionnaires aux sessions des groupes de travail: un conseiller juridique principal faisant office de secrétaire et un conseiller juridique moins expérimenté. Il n'est généralement pas nécessaire d'avoir plus de deux fonctionnaires présents.

9. **Le Président** dit que diminuer le nombre de sessions des groupes de travail est en effet un moyen de réduire le temps total de réunion de la Commission. Toutefois, une solution plus générale consistant à réduire le temps total de réunion d'une semaine donnerait à la Commission plus de flexibilité pour décider comment faire usage du temps qu'il reste. Par exemple, si la Commission n'a pas besoin une année donnée de tenir une session de trois semaines entières, elle peut décider d'utiliser une partie du temps restant pour les réunions des groupes de travail.

10. **M. Sorieul** (Secrétaire de la Commission) dit que même si la Commission était autorisée à conserver son budget de voyage pour les sessions tenues à New York, il resterait nécessaire de réduire les coûts en envoyant moins de fonctionnaires du secrétariat à ces sessions. En effet, ces dernières années, les fluctuations des taux de change ont fait augmenter les frais de déplacement depuis Vienne, une tendance qui devrait se poursuivre. Le secrétariat tente déjà de réduire les frais de voyage du personnel, par exemple en organisant deux sessions

consécutives de groupes de travail, et il poursuivra ses efforts à cet égard. Toutefois, il est nécessaire de conserver une certaine flexibilité afin de pouvoir par exemple, le cas échéant, envoyer trois fonctionnaires à une session plutôt que deux.

11. **Le Président** dit que la Commission pourrait explorer de nouvelles solutions pour réduire les dépenses pour chaque session d'un groupe de travail tenue à New York. Cependant, il est difficile de calculer le montant des économies qui pourraient être réalisées, sachant que la charge de travail peut fortement varier d'une session à l'autre. Pour cette même raison, il faut conserver une certaine flexibilité sur le plan des effectifs.

12. **M. González** (Argentine) dit que, dans certains milieux, on a tendance à oublier que la CNUDCI est un organisme intergouvernemental et, qu'à ce titre, elle doit s'occuper de questions non seulement techniques mais aussi politiques et financières. La proposition à l'étude aurait un impact important sur le travail de la CNUDCI et il est regrettable qu'aucun document de travail contenant des informations et des chiffres détaillés n'ait été produit pour servir de support aux délibérations. La Commission doit par conséquent baser ses discussions sur des informations fournies par oral. Aucun argument en faveur de l'arrêt de l'alternance des sessions entre New York et Vienne n'a été clairement exposé. Sa délégation soutient donc la proposition tendant à communiquer au Secrétaire général l'appui unanime de la Commission au maintien de cette pratique.

13. Sa délégation est d'avis que, dans sa réponse au Secrétaire général, la Commission propose de réduire son temps de réunion, qui passerait de 15 à 14 semaines par an. Toutefois, à elle seule, une telle mesure ne sera pas suffisante pour remédier au problème plus large du financement des travaux de la Commission. La réponse au Secrétaire général devrait donc inclure un certain nombre d'autres points.

14. Premièrement, la session en cours a montré que la plupart des travaux de la Commission peuvent être effectués en beaucoup moins de temps que les trois semaines normalement allouées à une session plénière. La Commission devrait donc décider avec effet immédiat de réduire la durée habituelle de ses sessions plénières à deux semaines, et pourrait même envisager de prévoir une session d'une semaine ou d'une semaine et demie, à titre d'essai.

15. Deuxièmement, il faudrait examiner la pratique consistant à tenir deux sessions annuelles pour chaque groupe de travail. Cette pratique est justifiée pour les groupes de travail dont le mandat est clairement défini, mais pas pour les autres. Le nombre de sessions requises par chaque groupe de travail devrait être déterminé d'année en année.

16. Troisièmement, il est surprenant de constater que les activités des groupes de travail n'ont été que partiellement évaluées à la session en cours. Une analyse plus large incluant la question du financement devrait être effectuée afin d'établir une stratégie cohérente pour les futurs travaux de la Commission. Par exemple, si la Commission souhaite demander à un groupe de travail d'examiner la question de la microfinance, il conviendrait de mettre un terme à un autre groupe de travail. Les délais des projets devraient être clairement déterminés afin que les travaux ne s'étendent pas sur des années sans donner de résultats. La Commission devrait lancer une discussion stratégique à ce sujet lors de sa session suivante, en vue de réduire le nombre de réunions des groupes de travail.

17. Pour terminer, le nombre actuel de fonctionnaires du secrétariat est approprié. Il ne doit pas être réduit, étant donné que tous les fonctionnaires sont déjà pleinement occupés. Par ailleurs, comme l'indique le Président, il est difficile de déterminer à l'avance le nombre de fonctionnaires requis pour chaque session. La microgestion des effectifs est par conséquent inacceptable.

18. **Le Président** dit que la Commission voudra peut-être faire la distinction entre le besoin immédiat d'économiser 130 000 dollars par an et l'idée d'un examen stratégique destiné à identifier de nouveaux moyens de réaliser des économies. Un tel examen est évidemment souhaitable et nécessaire, mais devrait être une question réglée en interne par la Commission. Si l'on propose d'effectuer cet examen au stade actuel, on risque de donner à croire que d'autres moyens de faire des économies substantielles seront rapidement identifiés.

19. **M^{me} González Lozano** (Mexique) dit que l'alternance des sessions entre New York et Vienne devrait être maintenue. Parallèlement, la CNUDCI doit assumer son rôle dans les efforts visant à réduire les dépenses de l'Organisation. Dans ce contexte, sa délégation soutient la proposition de faire passer le

temps de réunion de la Commission de 15 à 14 semaines par an. Elle soutient également la proposition formulée par le représentant argentin de réaliser un vaste examen portant sur l'aspect stratégique, et pas seulement sur la réduction des coûts. Les collègues des Cinquième et Sixième Commissions devraient être tenus informés des questions à l'étude.

20. En outre, la Commission pourrait envisager de demander aux groupes de travail d'examiner plus en détail l'organisation de leurs travaux. Dans certains cas, la tenue de consultations informelles pourrait être une solution appropriée.

21. Concernant le nombre de fonctionnaires du secrétariat qui assistent aux réunions à New York, sa délégation salue les efforts entrepris pour tenir compte des besoins des groupes de travail de façon plus efficace et rationnelle, comme l'a mentionné le Secrétaire.

22. **M. Loken** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation se réjouit des efforts entrepris au sein de l'Organisation en vue d'améliorer l'efficacité et de réduire les coûts. Toutefois, la proposition tendant à modifier la pratique historique d'alternance des sessions de la CNUDCI entre New York et Vienne soulève des questions importantes et d'autres solutions visant à faire des économies devraient être explorées.

23. La proposition de faire passer le temps de réunion de la Commission de 15 à 14 semaines par an pourrait poser un problème dans le sens où, compte tenu du système de comptabilité de l'Organisation, les économies en résultant pourraient ne pas être correctement portées au crédit du budget de la Commission.

24. **M. Olivencia Ruiz** (Espagne) dit qu'en ces temps de difficultés budgétaires, il est nécessaire de réévaluer les priorités. Néanmoins, le système du "double siège" de la CNUDCI repose sur un principe établi de longue date, important sur le plan politique, qui ne devrait pas être remis en cause par la situation budgétaire. Par conséquent, il est nécessaire de réaliser des économies autrement, par exemple en diminuant le temps de réunion ou le volume de la documentation, ou encore en réduisant les frais de voyage. La Commission devrait également s'employer à améliorer ses méthodes de travail et à utiliser son temps plus

efficacement, afin d'obtenir un maximum de résultats en consommant un minimum de ressources.

25. **M^{me} Keyte** (Royaume-Uni), ayant marqué son accord avec les remarques formulées par le représentant espagnol, dit que le système des Nations Unies dans son ensemble a été prié de réduire son budget de 3 %. On ignore toutefois le pourcentage spécifique suggéré pour la CNUDCI, étant donné qu'aucun rapport ni aucune ventilation des chiffres n'ont été préparés pour le présent point de l'ordre du jour. Sa délégation est d'accord avec la proposition de faire passer le temps de réunion de la Commission de 15 à 14 semaines par an. D'autres économies pourraient être réalisées grâce à des mesures simples visant à renforcer l'efficacité, telles que le fait de commencer les réunions à l'heure, d'utiliser tout le temps disponible et de faire en sorte que les ordres du jour des réunions soient bien ciblés. Comme l'a indiqué le Président, la Commission n'a pas besoin de s'engager, à ce stade, à faire davantage de coupes, mais elle devrait s'employer à rechercher, à l'avenir, de nouvelles possibilités d'économies.

26. Il est essentiel de travailler en étroite coopération avec les collègues des Cinquième et Sixième Commissions et de les tenir informés des efforts déployés par la Commission pour renforcer l'efficacité. Dans l'immédiat, la Commission devrait examiner si d'autres économies peuvent être réalisées au niveau des frais de déplacement, de la présence de fonctionnaires aux réunions et de la documentation. On pourrait économiser du temps de travail et des coûts d'impression en produisant des rapports plus courts sur les réunions des groupes de travail, par exemple. Certes, de telles mesures ne permettraient pas de réaliser des économies importantes, mais elles montreraient aux collègues de New York que la Commission s'attache véritablement à accroître l'efficacité.

27. Enfin, l'oratrice convient que la Commission devrait mener un vaste examen de sa stratégie pour l'avenir. Elle devrait anticiper et étudier comment atteindre ses objectifs avec une efficacité maximale, plutôt que simplement réagir aux demandes de réduction des dépenses.

28. **M. Phua** (Singapour) dit que sa délégation soutient la pratique actuelle consistant à alterner les sessions entre New York et Vienne, en particulier considérant que Singapour n'a pas de mission à

Vienne. De plus, le système du “double siège” confère plus de visibilité aux travaux de la Commission. Néanmoins, il est important que l’Organisation, y compris la CNUDCI, s’emploie à obtenir les mêmes résultats avec moins de ressources, ou de meilleurs résultats avec les mêmes ressources. Sa délégation accueillerait favorablement une analyse approfondie des options qui s’offrent à la Commission pour l’avenir, et de leurs implications.

29. **Le Président** interroge le secrétariat sur les modalités d’établissement d’un rapport sur la stratégie future de la Commission.

30. **M. Sorieul** (Secrétaire de la Commission) dit que le secrétariat est disposé à établir un document en vue de faciliter les discussions sur la rationalisation des travaux de la Commission à sa session suivante. Les décisions budgétaires sont toutefois prises à New York, et non par la Commission, et il est trop tard, à ce stade, pour influencer le budget de l’exercice biennal 2012-2013.

31. Le secrétariat de la CNUDCI n’a pas directement accès aux discussions de la Cinquième Commission relatives au budget mais il a reçu, par l’intermédiaire de collègues de New York, des copies de documents budgétaires proposant de réduire le budget de la Commission de 63,5 %. Cela correspond au montant des économies qui seraient réalisées si l’on cessait de tenir des réunions de la Commission et de ses groupes de travail à New York.

32. Des coupes ont également été proposées dans les objets de dépense autres que les postes de la Division du droit commercial international: le montant alloué au recrutement de consultants est de 60 000 dollars sur deux ans, soit une réduction de 23,6 %; 180 000 dollars ont été affectés au recrutement d’experts, soit une réduction de près de 18 %; le budget général dédié aux voyages est de 94 000 dollars, soit une réduction de 20 %; le montant alloué aux services contractuels tels que la maintenance informatique a été réduit de 6,5 % pour atteindre 99 000 dollars; et le budget pour les fournitures de bureau a été réduit de 45 %. Cela laisse peu de marge de manœuvre et il sera difficile de réaliser davantage d’économies sans supprimer de postes. Tandis que la réduction du budget demandée par le Secrétaire général pour l’ensemble de l’Organisation est de 3 %, les budgets proposés pour la

Division du droit commercial international et la CNUDCI représentent une réduction de plus de 5 %.

33. **Le Président** dit que bien que la Commission n’ait aucun pouvoir décisionnaire en matière de budget, on ne peut que se féliciter du fait qu’elle soit consultée au sujet des coupes proposées. Toutefois, afin de répondre à ces propositions, elle a besoin d’informations appropriées publiées dans un rapport officiel, et non pas simplement communiquées par oral. Par ailleurs, un tel rapport devrait porter non seulement sur la réduction des coûts mais aussi sur la question plus large du renforcement de l’efficacité. Il est important, par exemple, de commencer les réunions à l’heure afin de ne pas gaspiller les ressources des salles de conférence.

34. **M. González** (Argentine), rappelant les commentaires faits par le représentant des États-Unis, dit que la Commission devrait souligner, dans sa réponse à New York, que la réduction envisagée du temps de réunion doit être comptabilisée correctement. De plus, les membres de la Commission devraient faire part de leurs inquiétudes aux collègues des Cinquième et Sixième Commissions, afin qu’ils soient en mesure d’appuyer la position de la Commission.

35. La réponse de la Commission ne devrait pas être trop détaillée s’agissant d’indiquer où les coupes seraient opérées; la Commission devrait pouvoir simplement s’engager à continuer d’étudier la question.

36. Bien que les décisions concernant le budget de la Commission soient prises à New York, il est crucial que la Commission apporte sa contribution au processus budgétaire en se fondant sur ses compétences et son expérience. À cette fin, le secrétariat devrait établir un document de travail pour la session suivante afin que la Commission ne doive pas se fier uniquement à des informations fournies oralement. Ce document devrait être publié bien avant la session afin que les délégations aient le temps de consulter leur capitale. Il devrait proposer de manière active une stratégie qui serait bénéfique à la Commission et permettrait de réaliser des économies.

37. **M. Kerma** (Égypte) dit qu’en ces temps d’austérité, la Commission a pleinement conscience du fait qu’elle devra accepter sa part de coupes budgétaires. Sa délégation soutient les propositions visant à réaliser des économies en réduisant le temps

annuel de réunion de la Commission à 14 semaines et en diminuant le nombre de documents produits. En outre, la Commission devrait essayer d'améliorer ses méthodes de travail. À la session en cours, la création d'un groupe de rédaction chargé de travailler sur la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics a permis de gagner du temps lors des réunions plénières et a ouvert la voie à un accord.

38. Le défi pour la Commission est d'atteindre les objectifs établis dans son mandat, tout en s'employant à améliorer ses méthodes de travail, en des temps de restrictions budgétaires. L'amélioration des méthodes de travail permettra d'accroître l'efficacité sur le long terme, mais elle nécessite un investissement de ressources à court terme. Une étude approfondie sur la question est nécessaire.

39. **M. Bellenger** (France) dit que sa délégation accueillerait favorablement un document qui fournirait les informations nécessaires aux discussions de la Commission et proposerait des solutions envisageables.

40. En ce qui concerne la stratégie pour l'avenir, l'appui aux activités de six groupes de travail représente une lourde charge pour le secrétariat; on devrait peut-être envisager d'en réduire le nombre. Par exemple, on pourrait prochainement mettre un terme aux activités du Groupe de travail VI (Sûreté), une fois son projet en cours achevé.

41. **M^{me} Addario Dávalos** (Paraguay) dit que le système du "double siège" de la CNUDCI devrait être maintenu. Il apparaît toutefois clairement qu'il faut trouver des moyens de réaliser des économies.

42. Les membres de la Commission devraient consulter leurs homologues à New York et coordonner leur stratégie concernant les questions budgétaires débattues dans les Commissions concernées de l'Assemblée générale.

43. **M^{me} Sabo** (Canada) dit qu'il est crucial de ne pas envisager de supprimer des postes au secrétariat en vue de réaliser des économies. Les membres du secrétariat subissent déjà une pression énorme afin de remplir toutes les tâches qui leur sont assignées par la Commission; de fait, certaines tâches ont été externalisées et certains groupes de travail ne peuvent poursuivre leurs travaux car le secrétariat fonctionne déjà au maximum de ses capacités. En outre, du point de vue de la planification de la relève et du

perfectionnement du personnel, il serait mal inspiré de supprimer des postes. Le secrétariat devrait maintenir un bon ratio entre le personnel expérimenté et le personnel débutant et disposer des moyens adéquats pour appuyer la Commission dans ses travaux.

44. Il est regrettable qu'aucun document officiel contenant des données chiffrées n'ait été présenté à la Commission en vue de permettre une discussion en toute connaissance de cause sur les coupes budgétaires. Sa délégation attend avec intérêt de pouvoir examiner, à la session suivante, un rapport qui aidera la Commission à décider des priorités au vu des ressources disponibles.

45. **Le Président**, pour ce qui est de l'absence d'un rapport détaillé à la session en cours, dit qu'il ne faut pas oublier que le secrétariat réagit du mieux qu'il peut à une situation en pleine évolution.

46. **M. Gandhi** (Inde) dit qu'il faut conserver le système du "double siège", mais qu'il est néanmoins important de chercher à réaliser des économies ailleurs. À cet égard, sa délégation soutient la proposition de faire passer le temps de réunion de la Commission de 15 à 14 semaines par an. Elle attend avec intérêt un rapport détaillé, car les membres de la Commission doivent disposer de faits et de données chiffrées clairs. Sans cela, il sera difficile de faire valoir le point de vue de la Commission auprès des collègues des Cinquième et Sixième Commissions.

47. **M. Jezewski** (Pologne) dit que la Commission devrait chercher à réaliser immédiatement de petits gains d'efficacité, pour envoyer le bon message à New York. Les discussions sur la situation budgétaire devraient se faire en parallèle avec les discussions sur les travaux à long terme de la Commission et les économies potentielles.

48. Sa délégation, qui souhaiterait que le secrétariat établisse un rapport, est favorable à ce que le temps de réunion de la Commission soit ramené de 15 à 14 semaines par an.

49. **M. Lebedev** (Fédération de Russie) dit que la CNUDCI n'est pas la seule à devoir envisager des coupes budgétaires; l'ensemble du système des Nations Unies est concerné.

50. Il est difficile de formuler des propositions précises en l'absence d'un document complémentaire; néanmoins, plusieurs options qui ne nuiraient pas à

l'efficacité des travaux de la Commission ont été identifiées.

51. Rompre avec des principes établis de longue date compromettrait non seulement le travail de la Commission mais aussi son statut en tant qu'organe du système des Nations Unies chargé des aspects juridiques de l'économie internationale.

52. Les propositions formulées par diverses délégations méritent d'être examinées. Cependant, elles ne devraient peut-être pas toutes être mentionnées dans la réponse de la Commission à la proposition du Secrétaire général. Le secrétariat devrait établir un document, en se fondant sur les discussions de la Commission, qui n'engage pas cette dernière à procéder à des coupes risquant de compromettre la mise en œuvre du plan de travail convenu.

53. **M. Maradiaga Maradiaga** (Honduras) dit que sa délégation soutient le maintien du système de "double siège" et la proposition de réduire le temps de réunion de la Commission. Étant donné que certains groupes de travail ont des mandats qui se recoupent, les fusionner pourrait contribuer à une plus grande efficacité. Le secrétariat pourrait donner son avis sur les aspects pratiques d'une telle mesure.

54. **M. Piedra** (Observateur pour l'Équateur) dit que quand l'avis de la Commission sera présenté à l'Assemblée générale, il faudra souligner que l'arrêt des réunions à New York nuirait à la capacité de certains États de participer pleinement aux travaux de la Commission, en particulier les pays en développement qui n'ont pas de mission à Vienne.

55. Dans des pays comme l'Équateur, le travail de la CNUDCI est méconnu et la Commission est parfois perçue comme un club d'élite pour les pays riches, où la voix du monde en développement n'est pas entendue. Cette impression ne serait que renforcée s'il devenait plus difficile pour les pays en développement d'y participer.

56. **Le Président** dit qu'il faut faire le maximum pour expliquer la position de la Commission à l'Assemblée générale et que les États devraient défendre la proposition de la Commission de réduire son temps de réunion. La Commission est unanimement opposée à la proposition d'arrêter les réunions à New York, non seulement parce qu'une telle décision compromettrait son travail et nuirait à l'image de la CNUDCI, mais aussi parce que c'est une question de principe: il faut

absolument garantir la participation des pays en développement.

57. Il croit comprendre que, dans sa réponse à la proposition du Secrétaire général, la Commission souhaite indiquer clairement qu'elle a compris la nécessité des coupes budgétaires et a longuement débattu de la question. Elle y affirmera son opposition unanime à l'arrêt des réunions à New York et proposera à la place une réduction de son temps de réunion, qui passerait de 15 à 14 semaines par an. Cette solution permettrait de réaliser des économies équivalentes, qui doivent être reconnues comme telles même si elles concernent une autre partie du budget. Par ailleurs, la Commission déclarera qu'elle a décidé de mener une analyse plus exhaustive de ses méthodes de travail et de ses priorités. Il n'est pas nécessaire de mentionner de mesures spécifiques; celles-ci seront intégrées au rapport de la Commission sur les travaux de la session en cours. Si la proposition de la Commission n'est pas acceptée et que ses sessions à New York sont supprimées, les sessions déjà prévues en 2012 devront être reprogrammées à brève échéance. La Commission souhaitera peut-être indiquer dans sa réponse qu'elle est consciente de cette possibilité et est disposée à prendre les mesures nécessaires le cas échéant.

58. *Il en est ainsi décidé.*

59. **M^{me} Sabo** (Canada) demande si la planification de la session suivante du Groupe de travail I pose des problèmes qui doivent être rapidement réglés.

60. **M. Sorieul** (Secrétaire de la Commission) fait remarquer que la Commission est convenue que le Groupe de travail I ne tiendrait qu'une seule session dans les 12 mois à venir, et non deux comme il est indiqué dans l'ordre du jour de la Commission (A/CN.9/711). Du point de vue budgétaire, il serait avisé de tenir cette session avant la fin de 2011. Le Groupe de travail I et le Groupe de travail VI souhaitent tous deux tenir leur session aussi tard que possible en 2011, ce qui risque d'entraîner un conflit de calendrier. Le secrétariat essaiera de résoudre ce problème avant la fin de la session en cours de la Commission. Les dates actuellement attribuées au Groupe de travail III, au mois de novembre, pourraient offrir une solution à cet égard.

61. **M. Loken** (États-Unis d'Amérique) fait remarquer que le Groupe de travail I travaille

actuellement sur le projet révisé de Guide pour l'incorporation de la Loi type de la CNUDCI sur la passation des marchés publics, qu'il s'emploie à finaliser. Néanmoins, sa délégation ne pense pas qu'un groupe de travail soit l'instance appropriée pour ce type de travaux, raison pour laquelle elle soutient l'idée de ne tenir qu'une seule session du Groupe de travail I avant la session suivante de la Commission. S'il est jugé important, pour des raisons budgétaires impératives, de tenir la session du Groupe de travail I en 2011, celle-ci doit être prévue aussi tard que possible dans l'année afin de réserver le maximum de temps possible aux travaux sur le projet de Guide.

62. **M. González** (Argentine) dit que sa délégation est favorable à la tenue d'une seule session du Groupe de travail I avant la session suivante de la Commission. Si une session a lieu à la fin de 2011, aucune session ne devrait être tenue au début de 2012. Toutefois, une décision doit être prise quant à l'avenir du Groupe de travail I au-delà de sa session suivante.

63. **Le Président** croit comprendre qu'il y aura une session du Groupe de travail I avant la fin de 2011 et

aucune session au début de 2012. La Commission décidera de l'avenir du Groupe de travail I à sa session suivante. À présent qu'une décision a été prise, le secrétariat s'emploiera à fixer le calendrier des Groupes de travail I et VI avant la fin de la session en cours de la Commission.

La séance est suspendue à 15 h 55; elle est reprise à 16 h 05.

Rôle de la CNUDCI dans la promotion de l'état de droit aux niveaux national et international (suite)

64. *Une table ronde sur le rôle des réformes du droit commercial dans la reconstruction après un conflit et l'utilisation des textes de la CNUDCI dans ce contexte est tenue. Des exposés sont présentés par les orateurs suivants: M^{me} Judith Knieper (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit), M^{me} Amanda Ashford (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et M. Jernej Sekolec (London Court of International Arbitration).*

La séance est levée à 17 heures.